



Mediacités est un journal indépendant et sans publicité, qui ne vit que des abonnements de ses lecteurs. Profitez de 48h d'accès découverte en vous rendant sur <https://mediacites.fr/decouvrez-mediacites/>

Lille Enquête

Allocataires plus sanctionnés et angoissés, personnels déprimés : le « RSA rénové » fait des dégâts dans le Nord

Poursuivant sa stratégie du « retour à l'emploi », le département du Nord a durci depuis un an les sanctions visant les allocataires du RSA, anticipant la réforme nationale décriée par de nombreux acteurs syndicaux et associatifs. Mediacités dresse le bilan d'un système qui stigmatise toujours plus les personnes en situation de grande précarité.



Christian Poiret et Doriane Bécue lors de la semaine "Réussir sans attendre" organisée par le département en octobre. Source : Facebook de Christian Poiret.

Publié le **4 décembre 2025 à 13h54**

Temps de lecture : 12 minutes

[Enregistrer cet article](#)

Par **Eden Sakhi Momen**

« Le département du Nord n'est pas un distributeur automatique de billets », a pris l'habitude de justifier Christian Poiret (divers droite) depuis qu'il est à la tête du département du Nord. Chaque année, la collectivité consacre plus de 620 millions d'euros à cette politique de solidarité, l'une de ses compétences phares. Christian Poiret souhaite tout faire pour diminuer cette contribution, qui est aujourd'hui l'un des premiers postes de dépenses.

« Ne serait-ce que 10 000 allocataires [du RSA (revenu de solidarité active)] en moins, ça fait plus de 40 millions d'euros d'économies », déclarait ainsi le président Poiret auprès de Lille Actu le 18 mars 2025. Pour celui qui assume de faire la chasse à ceux « qui profitent du système », le retour à l'emploi est au cœur de la stratégie.

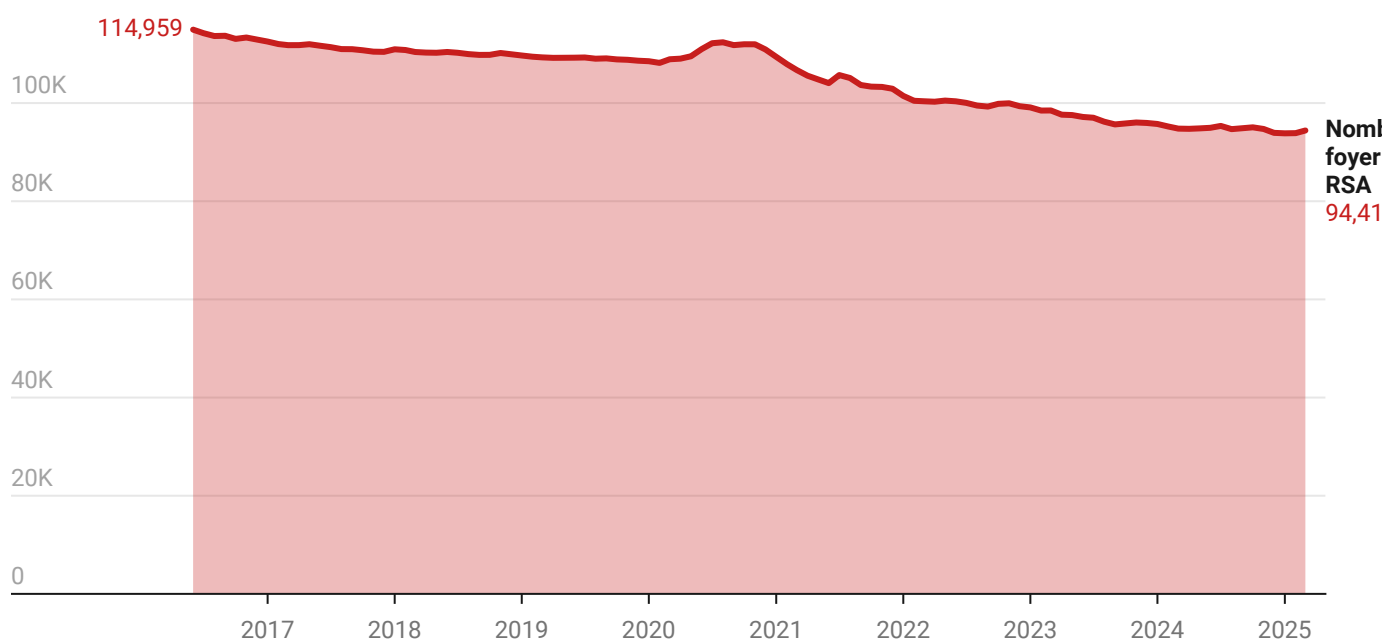
Depuis son arrivée **en 2021**, le Président du département du Nord a toujours souhaité être à l'avant-garde sur le sujet. « Rappelons quand même que la remise à l'emploi n'est pas une mission obligatoire du département. C'est la solidarité qui l'est, sa mission de soutien auprès des personnes exclues », souligne Olivier Treneul, du syndicat Sud Département du Nord.

Des allocataires sous pression

L'injonction du retour à l'emploi fait peser une lourde pression sur les épaules des allocataires qui ne se sentent pas forcément prêts. C'est le cas d'Hilary, qui continue d'allaiter son bébé de quatre mois qu'elle élève seule avec son premier enfant ; de Michaël, qui doit se faire opérer bientôt et qui souhaite d'abord prendre soin de sa santé, responsable du « gros trou dans son CV » ou encore de Pierre qui doit régler de nombreuses dettes en lien avec des loyers et factures impayées de longue date tout en cherchant un logement pérenne.

Il y a un an, fin octobre 2024, le département inaugurerait le durcissement des règles encadrant le versement du RSA dans le Nord, territoire qui compte environ 90 000 foyers bénéficiaires [*Lire l'encadré « En coulisses »*]. En cas d'absence non justifiée à un rendez-vous prévu avec un conseiller, 80 % de l'allocation est retirée pendant un mois (50 % pour une famille), et 100 % pendant quatre mois si la situation se reproduit. Une préfiguration du « décret sanctions » national, publié au *Journal officiel* le 30 mai 2025, qui propose d'appliquer un nouveau barème permettant aux départements de suspendre de 30 à 100 % du RSA en cas de manquements.

Une baisse régulière des allocataires du RSA depuis 2016



Depuis l'arrivée de la droite dans la majorité au département du Nord, le nombre de foyers au RSA a baissé de près de 18 %. Mais sans communication de la part du département, nous ne savons pas à quoi correspond cette baisse (quelle est la part de retour à l'emploi de radiations...) et donc si elle témoigne réellement d'un retour à l'emploi pour les allocataires.

Depuis le 1er janvier 2025, et en application de la loi « Plein emploi » qui vise à réduire le taux de chômage à 5 % en 2027, les allocataires du RSA sont considérés comme des demandeurs d'emploi comme les autres. Ils sont automatiquement inscrits à France Travail, doivent signer un contrat d'engagement et justifier d'au moins quinze heures d'activité par semaine. Là encore, le département du Nord avait décidé d'être la figure de proue en testant dès 2023 ce « RSA rénové » à Tourcoing, ville dont Doriane Bécue, vice-présidente au retour à l'emploi et à l'insertion, est maire. Des moyens conséquents y ont été déployés, avec un dispositif financé à plus d'un million d'euros. L'expérimentation a ensuite été étendue à Roubaix, Dunkerque, Denain et Maubeuge, pour un total de 11 500 allocataires suivis.

Comment fonctionne le RSA ?

Le RSA est un revenu familialisé – c'est à dire calculé pour l'ensemble du foyer – et dégressif en fonction des autres ressources perçues. Ainsi, une personne seule touche 646 euros par mois maximum, un couple 969 euros, et un couple avec deux enfants 1357 euros, selon le site de la CAF. Son montant est réévalué tous les trois mois. « Les gens ne sont jamais sûrs de toucher la même chose d'un mois sur l'autre, alors qu'ils sont au centime près », observe Isabelle Doresse, vice-présidente d'ATD Quart Monde. Le montant du RSA est deux fois inférieur à celui du seuil de pauvreté (60 % du revenu médian soit 1216 euros en 2025), et est même inférieur au seuil d'extrême pauvreté (40 % du revenu médian soit 860 euros en 2025).

Des erreurs d'aiguillage

Le dispositif testé à Tourcoing s'applique désormais dans l'ensemble du département. Après avoir rempli un questionnaire d'orientation en ligne, les allocataires sont orientés vers l'un des trois parcours proposés : « emploi », « socio-professionnel » ou « social », selon un système d'algorithme automatisé grâce à l'intelligence artificielle.

Sont pris en compte un certain nombre de freins pour estimer si la personne concernée est plus ou moins susceptible de réinvestir facilement le monde du travail (problèmes de santé, de logement, famille monoparentale...). D'après les chiffres issus de la présentation de l'expérimentation du dispositif dans le Nord – que Mediacités s'est procuré – 58 % des allocataires ont des soucis en lien avec la mobilité, 47 % ont des difficultés d'accès à un logement et 38 % des soucis de santé. Également, 17 % d'entre eux ont des problèmes de lecture ou d'écriture.

Un « contrat d'engagement réciproque » (le refuser est synonyme de sanction) est signé lors d'un premier rendez-vous d'une demi heure. Les allocataires sont ensuite suivis par un conseiller, **soit chez France Travail, soit en Maison Nord emploi**, structure gérée par le département, afin de « lever les freins vers le retour à l'emploi ». Toujours selon les chiffres du département, le parcours emploi concerne 56 % des allocataires, le parcours « socio-professionnel » 23 % des allocataires et le parcours « social » 21 % des allocataires. « Une ambition : tout le monde est employable ! », vante le document.

Mais « une partie des bénéficiaires orientés vers des accompagnements « emploi » sont pourtant confrontés à des freins qui justifieraient une prise en charge différente », observe un rapport d'évaluation commandé par le gouvernement, qui confirme les échanges que Mediacités a eu avec une vingtaine d'interlocuteurs. « Lorsque l'on nous adresse des publics qui vont être à la retraite dans deux ans, qui ont des problématiques de surendettement et qui sont au RSA depuis dix ans, on se demande comment ces informations n'ont pas été filtrées lors du pré-diagnostic », indique par exemple un conseiller France Travail.

« On se rend compte durant le premier entretien qu'environ un quart des personnes ont été mal orientées, appuie Olivier Defoer, délégué CGT du Nord chez France Travail. Ce questionnaire touche à l'intime, va très loin dans la vie privée, ce qui n'est pas évident. Il est difficile d'avouer qu'on est analphabète ou d'estimer qu'on n'est pas du tout autonome. »

Une charge de travail énorme sans formation dédiée

Depuis le 1er janvier 2025, l'arrivée des allocataires du RSA a fortement chamboulé l'organisation de France Travail, dont les moyens sont en baisse. Les effectifs n'ont pas augmenté pour absorber la charge de travail supplémentaire. « Les agents positionnés sur l'accompagnement intensif des allocataires suivent entre cinquante et soixante-dix personnes maximum. Mais cela engendre des répercussions vers les autres agents, à qui on transfère plusieurs centaines de personnes, ce qui accroît la charge de travail et une baisse de la qualité de service pour elles », raconte Olivier Defoer.

Côté Maisons Nord Emploi (environ 300 postes), c'est pire, souligne Dominique Thiéry, du syndicat Sud Département du Nord, qui confirme des échanges qu'a eu Mediacités par ailleurs. « Depuis la réforme, ils font face à une charge de travail énorme. Et ils sont sous pression, regardés et surveillés par leur hiérarchie. »

Olivier Defoer explique aussi que beaucoup d'agents se trouvent démunis sans qu'aucune formation spécifique n'ait été dispensée depuis cette réforme. « Nous n'avons pas forcément les moyens de répondre aux besoins des allocataires en six mois, déplore-t-il. Certaines situations ne s'y prêtent pas. Quand l'allocataire doit se rendre deux fois par mois à France Travail alors qu'il est malade, il ne se passe pas grand-chose en quinze jours, à part peut-être une dégradation de son état de santé. Nous avons par exemple du mal à accompagner des personnes en phase finale d'un cancer. »

Du côté des allocataires rencontrés par Mediacités, une majorité salue la qualité de l'accompagnement proposé par les conseillers, qu'ils soient à Maison Nord emploi ou chez France Travail : ils apprécient d'être suivis par un conseiller dédié qui connaît leur profil, leur propose des solutions et que les rendez-vous soient plus fréquents qu'avant. D'après une enquête nationale, 88 % des Nordistes suivis dans le cadre de l'expérimentation étaient d'ailleurs satisfaits de cet accompagnement.

Un système de sanctions opaque et arbitraire

Mais la crainte de la sanction est désormais omniprésente. Pour beaucoup de personnes suivies, le système est perçu comme opaque et arbitraire. Des allocataires victimes de sanction racontent ainsi avec émotion avoir appris en consultant leur compte bancaire qu'ils n'avaient pas touché leur allocation complète pour le mois, sans vraiment comprendre pourquoi, ni comment former de recours contre cette décision.

Depuis la réforme, ce sont les conseillers des Maisons Nord emploi ou de France Travail qui sont chargés de décider individuellement de sanctionner un allocataire lorsqu'ils estiment qu'il ne respecte pas ses obligations. « Ils n'ont pas le choix, l'allocataire doit être sanctionné dès la première absence, alors qu'avant on pouvait régler ça avec un simple appel ou un nouveau rendez-vous », regrette Olivier Defoer. La sanction est ensuite confirmée au siège du département lors d'une réunion mensuelle ou bimensuelle appelée « Équipe pluridisciplinaire », à laquelle participe régulièrement Christian Poiret.

« Avant, des représentants des allocataires étaient présents, et l'allocataire avait un droit de réponse pour se défendre. Mais petit à petit, on s'est mis à traiter de plus en plus de dossiers, les représentants des allocataires ont perdu leur place dans ces commissions et il n'était plus question que les gens aient les moyens de se défendre. C'est devenu une chambre d'enregistrement qui valide simplement les sanctions », explique Isabelle Doresse, vice-présidente de l'association ATD Quart Monde.

Des voies de recours quasi inaccessibles

Une fois la sanction confirmée, le département a l'obligation d'en informer l'allocataire et de lui laisser un délai de dix jours pour réagir, et éventuellement fournir les justificatifs permettant de lever la sanction. « Dans les délais administratifs, c'est assez inimaginable, observe Isabelle Doresse. Comment voulez-vous prouver certaines difficultés, comme un bus qui ne passe pas ou

un problème de garde d'enfants ? Et puis encore faut-il avoir le temps de faire un recours quand notre priorité est d'abord de trouver de l'argent pour se nourrir. Pour nous, le but de cette réforme est clair, c'est la radiation, c'est retrouver des financements.»

Un collectif de 16 associations et syndicats vent debout contre le décret sanction

Le 22 octobre dernier, un collectif de 16 associations et syndicats a indiqué avoir déposé quatre recours pour abroger le décret sanction devant le Conseil d'Etat. «Dans cette période de fracture et d'incertitude, le gouvernement fait le choix de punir, de choisir la contrainte plutôt que l'accompagnement. (...) Le RSA était déjà très fortement conditionné. L'ajout de conditions supplémentaires contribue à renforcer le non-recours et à exclure de plus en plus de personnes de notre système social», a dénoncé le collectif lors d'une conférence de presse.

«Désormais, on considère que percevoir une prestation sociale, c'est être un parasite. Mais la notion de devoir de solidarité et de revenu minimal digne est inscrite dans notre Constitution», souligne Nathalie Tehio, pour la Ligue des droits de l'Homme. Un appel à témoignages à été lancé pour pouvoir mieux documenter les effets de ce décret.

Les interlocuteurs rencontrés par Mediacités alertent aussi sur un non-respect du délai effectif des dix jours. En effet, le département se base sur la date d'édition d'un premier courrier pour les calculer. Il ne compte ainsi pas les jours nécessaires à l'acheminement de la lettre jusqu'à l'allocataire. Or, les courriers ne sont ni envoyés sous forme de lettre recommandée avec accusé de réception, ni sous forme prioritaire.

L'allocataire reçoit donc souvent le courrier entre trois et quatre jours ouvrés après la décision de sanction. À condition bien sûr de consulter régulièrement sa boîte aux lettres, ce qui n'est pas toujours possible pour les personnes sans domicile fixe notamment. Mediacités est allé à la rencontre de certaines d'entre elles qui rapportent : « Avant on allait sur place, ça s'arrangeait. Maintenant, ce sont les robots, l'IA, il faut un ordinateur ou un téléphone pour justifier de tout. Tout est devenu tellement compliqué.»

Devant la maison Nord Emploi de Tourcoing, Mohamed* est préoccupé : « Je me suis rendu compte en consultant mon compte CAF que j'avais été sanctionné. Je n'ai jamais reçu de courrier. On m'a dit que mon allocation serait rétablie d'ici 10 à 20 jours. Je ne sais pas comment je vais manger d'ici là, j'ai demandé des chèques alimentaires mais on m'a dit que ce n'était pas possible. »

« Vous finissez par accepter n'importe quoi »

De nombreuses interrogations subsistent autour des 15 heures d'activité hebdomadaires par semaine mises en place de façon assez souple dans le Nord pour le moment. « Quel est le sens de cette mesure ? Parfois, faute de nouvelles actions à mettre en place, certains agents recommandent aux allocataires d'effectuer des prestations déjà faites [des formations par exemple] », regrette Olivier Defoer.

Se pose aussi la question de l'introduction dans la vie privée des allocataires, soumis à un sentiment de flicage permanent. « Le département nous demande de surveiller les bénéficiaires, et je me pose des questions sur la légalité au niveau RGPD », rapporte un acteur associatif dans le secteur de l'emploi. « Aucun socle de déontologie n'existe entre les services en matière de données personnelles. On ne sait pas qui peut regarder les dossiers, c'est une vraie nébuleuse », confirment d'autres structures.

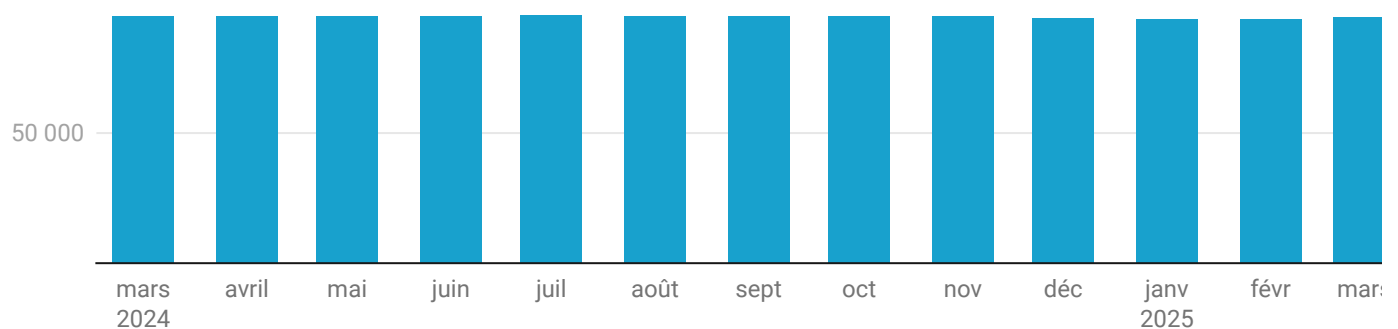
Les acteurs associatifs et les allocataires dénoncent également la politique d'un retour à l'emploi poussée à l'extrême, y compris lorsqu'il s'agit de trouver un travail qui ne correspond pas au profil du travailleur ou qui est précaire. « Vous avez une telle pression que vous finissez par accepter n'importe quoi. Le travail ne permet plus forcément d'avoir un revenu et un emploi digne. Mais aujourd'hui dans le Nord, la pauvreté est considérée uniquement sous l'angle du travail. C'est nier toutes ses dimensions », regrette Isabelle Doresse, qui appuie sur le fait que quand « on essaye de mettre dans des cases des complexités de vies qui sont inimaginables. Evidemment, ça ne rentre pas. »

« Dès qu'on travaille, même dix jours, on a des trop-perçus et ils nous sucent le RSA. Ensuite, c'est la galère, on met de nouveau trois mois à se faire régulariser et à percevoir des revenus », témoigne Antoine*, qui a l'habitude d'effectuer de courtes missions saisonnières.

Peu d'emplois pérennes

Selon les chiffres du gouvernement dans le Nord, 34% des allocataires ont accédé à l'emploi, et 22 % occupaient toujours cet emploi à l'issue de l'accompagnement de six mois. C'est un peu moins qu'au niveau national, où 38% des allocataires ont accédé à l'emploi, et 26 % occupaient toujours cet emploi à l'issue de l'accompagnement. D'après le rapport d'évaluation, seulement un allocataire sur dix a trouvé un emploi durable, et ce taux chute à 3 % pour les personnes suivant le parcours « social ». Le département du Nord évalue à 46,5 % le taux de sortie du RSA un an plus tard, sans préciser si ce sont des sorties dues à un retour à l'emploi ou à une radiation.

Entre 2024 et 2025, le nombre de foyers au RSA stagne



Entre mars 2024 et mars 2025 (dernières données disponibles), le nombre de foyers bénéficiaires du RSA stagne autour de 94 000. Les nouvelles sanctions mises en place à partir de novembre ne semblent pas influencer ce nombre.

Graphique: Eden Sakhi Momen / Mediacité • Source: [Caf Data](#) • Créé avec [Datawrapper](#)

Le point positif, c'est que l'accompagnement permet bien souvent d'améliorer la situation des bénéficiaires en termes de « renforcement de la confiance en soi et de capacité à agir », souligne le rapport. Reste à savoir si en généralisant le RSA rénové à l'ensemble du département, les moyens consacrés seront suffisants pour permettre un accompagnement aussi qualitatif que celui proposé à la Maison Nord Emploi de Tourcoing, dont le budget important a permis de proposer différents modes d'accompagnement sur son plateau unique (travailleurs sociaux, psychologues, assistantes maternelles...). « Le financement de l'État est désormais limité à 50 %, l'enveloppe pour le Nord ne dépasse pas les 15,40 millions d'euros, c'est très loin de ce qu'il

aurait fallu si on avait voulu généraliser le dispositif de Tourcoing», commentait l'écologiste Mael Guizio en juin 2025, élu dans l'opposition au sein du département.

Se pose enfin la question de la durée du dispositif : les contrats d'engagement sont prévus pour durer entre six mois et un an, et sont renouvelables. Qu'advient-il des allocataires qui n'ont pas retrouvé le chemin de l'emploi au bout d'un certain temps ? « Aucune règle claire ne semble avoir été partagée sur ce point », souligne le rapport gouvernemental. « Tout va très vite, déplore Olivier Treneul. C'est une gestion industrialisée de la pauvreté très violente pour les allocataires comme pour le personnel. »

**Les prénoms ont été modifiés*

EN COULISSES

Malgré de nombreuses sollicitations, ni le département du Nord, ni sa vice-présidente au retour à l'emploi Doriane Bécue n'ont donné suite à nos demandes d'entretien et de reportage à la Maison Nord Emploi de Tourcoing. Nous aurions pourtant aimé recueillir les données publiques permettant d'évaluer cette politique de solidarité.

Des chiffres importants pour comprendre l'impact de cette réforme restent aujourd'hui opaques. Ainsi, lorsqu'une personne ne remplit plus les obligations qui lui sont demandées dans son contrat d'engagement, et qu'elle a déjà été sanctionnée, elle se retrouve radiée. Mais, « on ne connaît ni les chiffres, ni ce qu'ils sont devenus. Ils sont invisibles », dénonce Isabelle Doresse d'ATD Quart-Monde.

Cette opacité globale est dénoncée de longue date par les élus d'opposition, qui réclament régulièrement qu'un débat soit tenu sur le sujet en commission ou en séance plénière. « Depuis 2015, nous demandons le nombre annuel de souscriptions et de radiation du RSA. Vous refusez systématiquement de répondre, transformant ces données publiques en sorte de données confidentielles. Un chiffre circule, 12 000 foyers seraient en situation de sanction chaque mois. Le confirmez-vous ? », interrogeait par exemple le président du groupe communiste, Charles Beauchamp, lors de la réunion du conseil départemental de juin 2025, sans qu'une réponse claire ne lui soit apportée par la majorité.

Pour écrire cet article, Mediaticités a donc décidé de trouver des chiffres autrement, en utilisant notamment la base de données de la CAF, qui dresse un tableau territorialisé par

prestation sociale. Problème : les chiffres mis en avant par la CAF sont différents de ceux que le département brandit à de rares occasions dans ses communications.

En février 2025 par exemple, la CAF indique que le Nord compte 93 872 foyers au RSA. Sur son site, le département du Nord met en avant 88 767 allocataires. En raison de la rétention des données publiques de la part du Département, Mediacités s'appuie donc dans cette analyse sur les chiffres de la CAF. Si le Département se montre attaché, comme nous, à la transparence des chiffres, nous mettrons volontiers à jour ces éléments.

Pour écrire cet article, Mediacités a interviewé pendant plusieurs mois une vingtaine de personnes issues du secteur associatif, du monde syndical, de France travail, ainsi que de nombreux allocataires du RSA. Nous nous sommes néanmoins heurtés à une grande omerta du côté des travailleurs et travailleuses des Maisons Nord Emploi, employés directement par le département (la plupart en contrat précaire), qui ont manifesté énormément de craintes à l'idée de témoigner, même de façon anonyme.